



NOUVELLES MODALITÉS DE MUTUALISATION DES RISQUES DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

À la lumière des résultats d'expérience de la dernière année quant à la mutualisation des prestations élevées de médicaments, la Société en compensation en assurance médicaments du Québec a révisé les paramètres de mutualisation pour le 1^{er} janvier 2008.

Le seuil de mutualisation correspond au montant de prestations au delà duquel l'expérience d'un groupe n'est plus affectée par les prestations additionnelles d'un même certificat.

Le tableau suivant présente les modalités :

MUTUALISATION 2008						
Taille du groupe	Seuil de mutualisation annuel	% augmentation des seuils	Participation annuelle à la mutualisation			
			Par certificat individuel	Par certificat monoparental	Par certificat familial	% augmentation
0 à 9	2 400 \$	14,3%	153,96 \$	425,04 \$	425,04 \$	18,7%
10 à 24	3 800 \$	15,2%	111,00 \$	308,04 \$	308,04 \$	18,0%
25 à 49	9 800 \$	15,3%	51,00 \$	141,96 \$	141,96 \$	13,6%
50 à 124	19 000 \$	11,8%	21,00 \$	57,96 \$	57,96 \$	0%
125 à 249	32 000 \$	14,3%	8,04\$	23,04\$	23,04\$	0%

Pour de plus amples renseignements, contactez votre conseiller.